justitia.swiss

Enregistrement AGOV et enregistrement sur justitia.swiss avec AGOV

Version avril 2025

Table des matière

1	S'enregistrer à AGOV	3
1.1	Indications pour l'enregistrement à justitia.swiss via AGOV	3
2	Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss	4
2.1	Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) justitia.swiss	4
2.2	Enregistrement sur l'environnement PROD de la plateforme justitia.swiss	6
3	S'inscrire en tant qu'individu ou organisation	9
3.1	S'inscrire en tant qu'individu	9
3.2	Enregistrer une organisation	10

Ce guide vous accompagne dans vos premiers pas sur la plateforme justitia. swiss. Outre d'autres fournisseurs d'identité numérique (IDP), la plateforme justitia. swiss prend en charge principalement AGOV, l'identifiant des autorités suisses, pour l'enregistrement et la connexion. Les chapitres suivants documentent l'enregistrement à AGOV, puis l'inscription à la plateforme justitia.swiss avec AGOV. Cliquez sur le lien URL suivant : <u>https://www.agov.admin.ch/fr</u>. pour accéder à la page Internet officielle d'AGOV.

Toutes les instructions utiles pour s'enregistrer sur AGOV sont disponibles sur la page officielle : AGOV – Enregistrement.

Avant de débuter, nous vous recommandons d'installer l'application AGOV access sur votre téléphone portable personnel. Vous trouverez l'application dans l'Apple App Store ou dans le Google Play Store.

1 S'enregistrer à AGOV

Accédez à la page principale d'AGOV avec l'URL https://www.agov.admin.ch/fr



Sur la page principale d'AGOV, vous pouvez visionner des vidéos d'information concernant AGOV, vous enregistrez en tant que personne non encore enregistrée sur AGOV ou vous connecter en tant qu'utilisateur enregistré. En cliquant sur « Enregistrement / Login \rightarrow », vous pouvez vous connecter à AGOV en tant qu'utilisateur enregistré, ou entamer le processus d'enregistrement AGOV en tant qu'utilisateur non encore enregistré.

1.1 Indications pour l'enregistrement à justitia.swiss via AGOV

Pour vous enregistrer sur l'environnement de formation et de test (TRAIN) de la plateforme justitia.swiss, il suffit de faire vérifier votre adresse e-mail par AGOV, ce qui correspond au niveau d'enregistrement AGOV-100. L'enregistrement dans l'environnement TRAIN de justitia.swiss est décrit au chapitre **2.1** Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) de justitia.swiss.

Pour pouvoir vous enregistrer sur l'environnement de production (PROD) justitia.swiss, il faut en outre que les données d'identité et l'adresse du domicile soient vérifiées par AGOV, ce qui correspond au niveau d'enregistrement AGOV-300. L'enregistrement justitia.swiss sur PROD est décrit au chapitre **2.2 Enregistrement sur l'environnement de production (PROD) justitia.swiss**.

2 Enregistrement sur la plateforme justitia.swiss

2.1 Enregistrement sur l'environnement de test et de formation (TRAIN) justitia.swiss

Une fois l'enregistrement à AGOV terminé, vous pouvez procéder à votre enregistrement sur l'environnement de test et de formation TRAIN de justitia.swiss. Contrairement à l'environnement de production, la vérification d'informations d'identité supplémentaires n'est pas requise dans cet environnement.

Après avoir ouvert l'URL <u>https://platform.train.justitia.swiss/</u>, la page d'enregistrement de la plateforme justitia.swiss s'affiche.

	Bienvenue chez
	Justitia.Swiss
	Connexion avec AGOV
	Connexion avec Baselland IDP
	Connexion avec e-démarches Genève
	Connexion avec EJPD SSO Portal
	Connexion avec Fribourg IDP
	Connexion avec Kanton Zürich IDP
	Connexion avec SwissID
	Connexion avec TrustID
Con	nexion avec IDP Zürcher Zivil- und Strafgerichte
	ou
Nom d'u	tilisateur
Mot de p	0455 0
	Connexion

Illustration1 : Page d'inscription à la plateforme justitia.swiss

En cliquant sur « Connexion avec AGOV », la page AGOV pour l'enregistrement

Carden and a second a sec

Illustration2 : Page d'accueil AGOV

ou le login s'affiche :

Après avoir scanné le code QR avec l'application AGOV access, la page d'enregistrement sur la plateforme justitia.swiss s'affiche.



Illustration3 : Aucun profil n'existe encore sur la plateforme justitia.swiss pour le profil AGOV choisi.

Cliquez sur « S'inscrire à justitia.swiss ». La page suivante s'affiche.

Bienvenue	1/2
Que voulez-vous faire	27
S'inscrire en tant qu'individu	>
Échanger des documents en son r	nom propre avec les autorités judiciaires.
Enregistrer une organisation	>
changer des documents avec les organisation. Après l'enregistreme nembres. Convient aux cabinets e sssociations et à d'autres organis	autorités judiciaires au nom d'une ent, vous pouvez inviter d'autres d'avocats, aux entreprises, aux ations.
Deutsch Franç	ais Italiano English

Illustration4 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Vous avez la possibilité de vous inscrire soit en tant qu'individu, soit en tant qu'organisation (voir chapitre 3) et ainsi terminer le processus d'enregistrement sur la plateforme justitia.swiss.

2.2 Enregistrement sur l'environnement PROD de la plateforme justitia.swiss

Après l'enregistrement AGOV, l'accès à l'environnement de production PROD de la plateforme justitia.swiss n'est pas immédiatement possible. En effet, une vérification approfondie des données d'identité est requise. Le niveau de vérification actuel, AGOV-100, confirme uniquement la validation de l'adresse e-mail. Pour accéder à l'environnement PROD, vos données d'identité et votre adresse de domicile doivent être vérifiées au niveau AGOV-300, qui constitue l'exigence minimale pour cet environnement.

personnelles	Données de connexion	🕑 Éditer	Adresse du domicile	🧭 Éditer
Pacteurs	Adresse e-mail		Nom et numéro de rue	
d authentification	provide adhebioghtering i con-	Vérifié	Westman 1	
			Code postal	
	Détails sur l'identité	🕑 Éditer	Ville / Commune	
	Prénom			
			Pays	
	Nom			
	Date de naissance		Coordonnées	🕑 Éditer
	Genre		Langue de correspondance	
	-		Manual V	
	Nationalité		Numéro de téléphone	
	term (10.0000.000	

Illustration5 : Niveau de vérification AGOV 100

Ouvrez l'URL de la plateforme <u>https://platform.justitia.swiss/</u> La page d'inscription de la plateforme justitia.swiss s'affiche.

	Bienvenue chez
	Justitia.Swiss
	Connexion avec AGOV
	Connexion avec Baselland IDP
þ	Connexion avec e-démarches Genève
	Connexion avec EJPD SSO Portal
	Connexion avec Fribourg IDP
	Connexion avec Kanton Zürich IDP
	Connexion avec SwissID
	Connexion avec TrustID
Connex	ion avec IDP Zürcher Zivil- und Strafgerichte
iom d'utilis	ouateur
lot de pass	v
	Connexion

Illustration 6 : Page d'inscription de la plateforme justitia.swiss

Choisissez dans la liste « Connexion avec AGOV ». Puis connectez-vous à AGOV. La page de démarrage de la vérification de vos données s'affiche. Comme mentionné, cette étape est nécessaire pour pouvoir accéder à l'environnement de production PROD de la plateforme justitia.swiss.



Illustration 7 : Vérification AGOV pour le niveau 300

Cliquez sur « Démarrer la vérification ».

Remarque : Actuellement, dans cette configuration choisie (nationalité suisse et adresse de domicile suisse), la vidéoconférence est la seule méthode de vérification disponible. Dans une prochaine étape de développement, AGOV prévoit d'introduire l'identification automatique.

En cliquant sur « Démarrer la vérification », la procédure d'identification vidéo est lancée. Celle-ci peut durer jusqu'à une heure. Pendant l'identification vidéo, une personne connectée par vidéo vérifie vos données d'identité via la caméra de votre ordinateur. Une fois l'identification vidéo terminée avec succès, vos données d'identité et votre adresse de domicile sont vérifiées et le niveau de vérification AGOV-300 requis pour l'enregistrement sur la plateforme justitia. swiss est atteint.

Si vous vous connectez maintenant via l'URL AGOV https://www.agov.admin. ch/fr , vos données d'identité et l'adresse de votre domicile seront affichées avec le statut « Vérifié ».

Remarque : toute modification des données d'identité et/ou de l'adresse de domicile entraîne une nouvelle vérification.

Après avoir cliqué sur l'URL <u>https://platform.justitia.swiss/</u> et s'être à nouveau inscrit au moyen d'AGOV, la page justitia.swiss s'affiche pour l'inscription.



Illustration8 : Aucun profil n'existe encore sur la plateforme justitia.swiss pour le profil AGOV choisi.

Cliquez sur le lien « S'inscrire à justitia.swiss », la page suivante s'affiche avec la possibilité de s'inscrire soit en tant qu'individu, soit en tant qu'organisation auto-administrée (voir chapite 3) :

Que voulez-vous faire?	
S'inscrire en tant qu'individu	>
changer des documents en son noi	m propre avec les autorités judiciaires.
Enregistrer une organisation	>
changer des documents avec les au rganisation. Après l'enregistremen nembres. Convient aux cabinets d'a ssociations et à d'autres organisati	utorités judiciaires au nom d'une t, vous pouvez inviter d'autres avocats, aux entreprises, aux ions.

Illustration 9 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

3 S'inscrire en tant qu'individu ou organisation

Naa walijahata a Cia tu	
was mochten Sie ti	un?
Als Einzelperson registrier	ren >
n eigenem Namen Unterlager	n mit Justizbehörden austauschen.
Eine Organisation registrie	eren >
m Namen einer Organisation	Unterlagen mit Justizbehörden
austauschen. Nach der Registr einladen. Geeignet für Anwalts	ierung können Sie weitere Mitglieder skanzleien. Unternehmen. Vereine und
veitere Organisationen.	

3.1 S'inscrire en tant qu'individu

Illustration 10 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Sélectionnez « S'inscrire en tant qu'individu ».

Sur la page **Registre des personnes privées,** sélectionnez la langue souhaitée et cliquez sur « S'inscrire maintenant » pour terminer l'inscription.

Votre nom			
annin failtaile			
Votre langue pr	éférée		
Choisissez votre langue et des autres textes. Vou	préférée pour l'affichage s pouvez changer de lang	des titres, des m gue à tout mome	iessages int.
O Deutsch			
Français			
🔘 Italiano			
English			
Conditions gén	érales d'utilisat	ion	
En cliquant sur "S'inscrii générales d'utilisation (v	re maintenant", vous acce rersion du 07.02.2025) de	eptez les <u>Conditi</u> Justitia.Swiss.	ons

Illustration 11 : S'inscrire en tant qu'individu

La confirmation de l'inscription s'affiche.



Illustration 12 : Confirmation de l'enregistrement en tant qu'individu

En cliquant sur « Vers la page d'accueil de justitia.swiss \rightarrow », vous serez redirigé vers la page d'accueil.

En cliquant sur « Créer une communication destinée à une autorité judiciaire », le microfilux pour la création de communications est lancé.

L'inscription est maintenant terminée.

Lors de votre prochaine connexion, il sera possible de vous connecter en tant qu'individu via la page de connexion justitia.swiss avec votre identifiant AGOV.

3.2 Enregistrer une organisation

Bienvenue	Annual Sectors	1/2
Que voulez-vo	ous faire?	
S'inscrire en tant	qu'individu >	
Échanger des docum	ents en son nom propre avec	les autorités judiciaires.
Enregistrer une o	rganisation >	
Échanger des docum organisation. Après l' membres. Convient a associations et à d'au	ents avec les autorités judicia enregistrement, vous pouvez iux cabinets d'avocats, aux er itres organisations.	aires au nom d'une : inviter d'autres htreprises, aux
Deuts	sch Francais Italiano	English

Illustration 13 : Sélection du profil sur la plateforme justitia.swiss

Sur la page « Enregistrer une organisation », sélectionnez la langue souhaitée et finalisez l'inscription en cliquant sur « S'inscrire maintenant ».

nom langue pré ez votre langue pro xtes. Vous pouvez tsch nçais ano	férée iférée pour l'a changer de la	iffichage des til Ingue à tout mo	cres, des me ment.	essages et des
langue pré ez votre langue pri xtes. Vous pouvez ttsch nçais ano	férée iférée pour l'a changer de la	iffichage des til	res, des me oment.	essages et des
langue pré ez votre langue pri xtes. Vous pouvez tsch nçais ano lish	férée iférée pour l'a changer de la	iffichage des til	res, des me oment.	essages et des
ez votre langue pri xtes. Vous pouvez itsch nçais ano lish	iférée pour l'a changer de la	iffichage des tit ingue à tout mo	res, des me oment.	essages et des
tsch nçais ano lish				
nçais ano lish				
ano lish				
lish				
de l'organis : le nom qui doit êl es.	ation re affiché aux	autorités judic	iaires et ind	diqué sur les
rganisation (obligatoine)			
itions généi ant sur "S'inscrire ion (version du 07	r ales d'ut maintenant", 1 .02.2025) de J	tilisation vous acceptez l lustitia.Swiss.	es <u>Conditic</u>	ins générales
etour			S'inscrire	maintenant
	zz le nom qui doit êt ces. organisation (obligatoire littions génér uant sur "S'inscrite r attion (version du 07 Retour	z le nom qui doit être affiché aux ces. organisation (obligatoire) litions générales d'u t aant sur "S'inscrire maintenant", attion (version du 07.02.2025) de J Retour	z le nom qui doit être affiché aux autorités judic ces. organisation (obligatoire) fitions générales d'utilisation uant sur "S'inscrire maintenant", vous acceptez l uant sur "S'inscrire maintenant", vous acceptez l tition (version du 07.02.2025) de Justitia.Swiss.	z le nom qui doit être affiché aux autorités judiciaires et inc ces. organisation (obligatoire) ditions générales d'utilisation uant sur "S'inscrire maintenant", vous acceptez les <u>Conditio</u> ation (version du 07.02.2025) de Justitia.Swiss. Retour

Illustration 14 : S'enregistrer en tant qu'organisation

La confirmation de l'inscription s'affiche.

⊘ Organisation enregistrée et connectée
Votre adresse de notification Justitia.Swiss est la suivante :
Les autorités judiciaires peuvent vous envoyer des documents à cette adresse de notification.
Vous trouverez cette adresse à tout moment en haut de la ligne de titre, en dessous de votre nom.
Page d'accueil Justitia.Swiss >
Inviter des membres dans l'organisation >
Adapter l'adresse de réception des avis >

Figure 15 : Confirmation de l'enregistrement en tant qu'organisation

En cliquant sur « Page d'accueil de justitia.swiss \rightarrow », vous serez redirigé vers la page d'accueil.

En cliquant sur « Inviter des membres dans l'organisation », vous pouvez inviter d'autres personnes à rejoindre l'organisation en tant que membres.

L'inscription est maintenant terminée.

Lors de la prochaine connexion, vous pourrez vous connecter via la page de connexion justitia.swiss avec votre identifiant AGOV en tant qu'organisation.